



EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 14 avril 2026

DELIBÉRATION N° 2026-42
Désignation des délégués aux Organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29.04.26

ID : 091-219101912-20260429-2026_42-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 14 avril 2026

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29

Nombre de présents : 27

Procurations : 2

Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maire Adjoint**,

Madame Christel CASSATA, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT **Conseillers Municipaux**

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

1. Madame Valérie DEHERRE donne pouvoir à Madame Annie FONTGARNAND
2. Monsieur Abdoulaye DIONE donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DANILE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Pierre DANILE

Rapporteur : M. le Maire

A la suite des élections municipales, un certain nombre de désignations sont nécessaires pour la bonne administration de la Commune.

La désignation s'effectue sur proposition de M. le Maire et par vote de l'Assemblée délibérante.

La désignation des élus municipaux à des syndicats mixtes ouverts (SMO) est principalement régie par les statuts de chaque syndicat, et non par les règles générales du CGCT (article L. 5211-8 non applicable sauf renvoi).

Chaque désignation doit viser des membres du conseil municipal (conseiller, maire ou adjoint).

Il est proposé de désigner les représentants de la Commune : pour les organismes suivants

- ASSOCIATION DE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGÉES (AMADPA) (1 titulaire - 1 suppléant)
- ASSOCIATION SOINS, AIDES, GARDES ET ACCOMPAGNEMENTS A DOMICILE (SAGAD) (1 titulaire - 1 suppléant)
- ASSOCIATION VAL D'YERRES PRÉVENTION (1 titulaire - 1 suppléant)
- MISSION LOCALE (1 titulaire - 1 suppléant)
- ASSOCIATION "DÉFENSE DES RIVERAINS DE L'AÉROPORT PARIS-ORLY" (DRAPO) (1 titulaire - 1 suppléant)
- CNAS (1 titulaire - 1 suppléant)
- COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS) (2 titulaires - 2 suppléants)
- COMITÉ DE JUMÉLAGE (3 titulaires - 3 suppléants)
- CULTURE ET LOISIRS (1 titulaire - 1 suppléant)
- ASSOCIATION "LIEU - ÉCOUTE - ACCOMPAGNEMENT" (LÉA) (1 titulaire - 1 suppléant)

Hôtel de Ville - 35 avenue Jean Jaurès - 91560 Crosne - Tél : 01 69 49 64 00 - Fax : 01 69 83 83 83

Courriel : mairie@crosne.fr - site : crosne.fr - Facebook : [@Villedecrosne](https://www.facebook.com/Villedecrosne)

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21 et L2121-33
VU les textes régissant les organismes extérieurs auxquels la Commune de Crosne est appelée à être représentée

CONSIDERANT que la collectivité participe ou est représentée au sein de plusieurs organismes extérieurs (associations, établissements publics, instances diverses, etc.) ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des délégués appelés à y siéger ;

CONSIDERANT les propositions de Monsieur le Maire.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la désignation des délégués des organismes extérieurs pour lesquels ils ont été élu :

Pour l'ASSOCIATION DE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGÉES (AMADPA) :

- o Délégués titulaires : LABBE Pascale - Délégués suppléants : DEHERRE Valérie

Pour l'ASSOCIATION SOINS, AIDES, GARDES ET ACCOMPAGNEMENTS A DOMICILE (SAGAD)

- o Délégués titulaires : LABBE Pascale

Pour l'ASSOCIATION VAL D'YERRES PRÉVENTION

- o Délégués titulaires : DIONE Abdoulaye - Délégués suppléants : POLONET Odette

Pour la MISSION LOCALE

- o Délégués titulaires : DIONE Abdoulaye

Pour l'ASSOCIATION "DÉFENSE DES RIVERAINS DE L'AÉROPORT PARIS-ORLY" (DRAPO)

- o Délégués titulaires : DAMIATI Michael - Délégués suppléants : FONTGARNAND Annie

Pour le CNAS

- o Délégués titulaires : GUN Mickael

Pour le COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS)

- o Délégués titulaires : GUN Mickael et DANILE Jean-Pierre

Pour le COMITÉ DE JUMELAGE

- o Délégués titulaires : VIANA ROCHA Antonio José, CASSATA Christel et POLONET Odette

Pour CULTURE ET LOISIRS

- o Délégués titulaires : GUN Mickael

Pour l'ASSOCIATION "LIEU - ÉCOUTE - ACCOMPAGNEMENT" (LÉA)

- o Délégués titulaires : LABBE Pascale - Délégués suppléants : CASSATA Christel

DIT que les représentants sont désignés pour la durée du mandat en cours, sauf dispositions contraires prévues par les statuts des syndicats.

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée aux organismes extérieurs concernés.

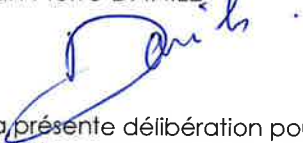
ADOPTÉE, A LA MAJORITÉ ABSOLUE

PAR 21 VOIX POUR (Monsieur Michaël DAMIATI, Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwen ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, Madame Christel CASSATA, Monsieur Abdoulaye DIONE, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Madame Valérie DEHERRE, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU),

8 ABSTENTIONS (Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT)

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 14.04.2026

Signature
 du Secrétaire de Séance
 Jean Pierre DANILE



Pour extrait conforme

Le Maire de Crosne
 Michaël DAMIATI



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage